

Pour qui tous ces nouveaux logements F1 dans le Rhône, Préfet Buccio ?

écrit par Christine Tasin | 3 janvier 2024

La préfète du Rhône [Fabienne Buccio](#) avait prévenu les communes qui rechignaient à faire construire des logements sociaux sur leur territoire qu'elle avait les moyens de sévir.



Tu ne construis pas assez de logements sociaux ? Tu n'as plus le droit de délivrer des permis de construire



La préfète du Rhône **Fabienne Buccio** avait prévenu les communes qui rechignaient à faire construire des logements sociaux sur leur territoire qu'elle avait les moyens de sévir.



Tu ne construis pas assez de logements sociaux ? Tu n'as plus le droit de délivrer des permis de construire



Nous vous avons alertés il y a 3 mois : si votre ville ne construit pas assez de logements sociaux, Macron, via ses obéissants préfets, vous retirera vos attributions municipales, vous mettra à l'amende et fera la loi de Macron (qui n'a rien à voir avec la République) dans votre ville ou village.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/10/10/tu-ne-construis-pas-assez-de-logements-sociaux-tu-nas-plus-le-droit-de-delivrer-des-permis-de-construire/>

Si ça n'est pas fait pour dégoûter les gens de voter...

Voilà, c'est fait dans le Rhône. Macron, Darmanin et toute la clique impliquée dans le remplacement de population ont arraché volé leurs compétences et leurs droits aux membres du Conseil municipal, légitimement élus par le peuple sous prétexte que ce dernier ne construirait pas assez de logements sociaux. On a déjà dit ce qu'on en pensait.

Mais l'élément nouveau c'est que ces machiavéliques politiciens découvrent brutalement qu'il y aurait en France

nombre de célibataires pauvres qui auraient besoin de studios et F1. Après avoir jeté à la poubelle pendant des lustres les demandes de HLM des célibataires au motif que la priorité était donnée aux familles nombreuses... Nous avons des quantités de témoignages qui le prouvent, d'ailleurs.

Alors, tout à coup, sous Saint-Macron premier, les préfets découvrirait la souffrance extrême de ces célibataires mis à la rue, à l'heure où au moins 90 000 logements sont vacants car non conformes aux dernières normes de diagnostic thermique !

Mon oeil !

*“Alors que 100 000 demandes de logement social ont été déposées sur l'ensemble du département l'an dernier, moins d'une demande sur dix aboutit sur le territoire de la Métropole de Lyon, où la tension est plus forte encore d'année en année. **Au nom de l'intérêt général, je pense aux familles monoparentales, aux salariés modestes, bien souvent âgés de moins de 40 ans, à la recherche d'un logement type T1/T2, je fais respecter la loi.***

<https://www.fdesouche.com/2024/01/02/la-prefete-du-rhone-sanctionne-7-communes-deficitaires-en-logements-sociaux-quest-ce-que-ca-va-changer/>

Manque de chance... on a de plus en plus de retours du terrain qui signalent que les Français, qui ne font pas assez d'enfants paraît-il, sont remplacés par des locataires d'origine immigrée. La prochaine étape c'est évidemment l'étape allemande où les locataires de logements sociaux sont carrément expulsés pour être remplacés par des migrants.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/02/23/la-prochaine-etape-commence-en-allemande-ils-vont-vous-virer-de-vos-apparts-pour-loger-les-migrants/>

Ce 1er janvier, la représentante de l'Etat a pris une série d'arrêtés qui lui permettent de punir sept mairies parmi les plus carencées du département et de la Métropole de Lyon.

Il s'agit de Caluire-et-Cuire, Chaponnay, Chazay-d'Azergues, Mions, Saint-Genis-Laval, Saint-Symphorien d'Ozon et Tassin-la-Demi-Lune.

Fabienne Buccio a ainsi acté pour une durée de trois ans maximum le transfert à l'Etat du droit de préemption urbain de ces communes en matière d'habitat.

La préfète reprend aussi la compétence d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, ou plus concrètement des permis de construire de logements collectifs. Les demandes jusque-là systématiquement refusées par certains édiles seront plus souvent acceptées par la haute-fonctionnaire.

Enfin, Fabienne Buccio fera appliquer une majoration sur le prélèvement financier annuel des communes carencées, puisque la loi SRU prévoit que les villes disposant de moins de 25% de logements sociaux soient pénalisées.

[...]

Si les sanctions sont importantes pour ces 7 communes, cela ne veut pas dire que les autres sont à l'abri. La préfecture révèle que 43 communes au total sont déficitaires dans le Rhône et la Métropole de Lyon. Il leur a été proposé "de signer un contrat de mixité sociale et/ou un protocole commun, documents programmatiques qui permettent de cibler les opérations à programmer et les leviers à mobiliser entre 2023 et 2025".

www.lyonmag.com

J'invite nos lecteurs à surveiller tous les endroits comme Caluire-et-Cuire, Chaponnay, Chazay-d'Azergues, Mions, Saint-Genis-Laval, Saint-Symphorien d'Ozon et Tassin-la-

Demi-Lune, premières victimes d'un pouvoir discrétionnaire digne des rois d'antan. Je vous invite à nous alerter. Mais la Buccio a bien prévenu, ce n'est qu'un début... un tout petit début. Macron a décidé de changer la population française et d'installer, de gré ou de force, des Aliens dans chaque ville et village de France. Et de les loger dans des Cada coûtant la peau des fesses avec l'argent du contribuable ou bien dans nos HLM dont les nôtres sont chassés.

Addendum, il semble que certains maires ne soient pas disposés à se laisser faire. BRAVO À EUX ET BON COURAGE !

La ville de Saint-Genis-Laval a annoncé "ne pas avoir d'autres choix" que d'attaquer en justice la décision de la préfecture du Rhône ce mardi 2 janvier, après avoir [perdu sa compétence en matière de permis de construire de logements collectifs](#). Avec six autres communes du département, Saint-Genis-Laval s'est vu retirer cette compétence en raison de ses carences en termes de construction de logements sociaux.

"Une décision unilatérale incompréhensible et contestée" par la commune rhodanienne. Dans un communiqué, elle estime que ce choix est "disproportionné au vu des nombreuses actions mises en place depuis 2020".

"La ville possède pourtant un taux de logements sociaux de 19%, un taux non-négligeable malgré un contexte urbanistique très contraint à Saint-Genis-Laval", juge-t-elle en assurant qu'"aucun permis de construire n'a été refusé depuis 2020".

Les autres communes visées sont Caluire-et-Cuire, Chaponnay, Chazay-d'Azergues, Mions, Saint-Symphorien d'Ozon et Tassin-la-Demi-Lune. Toutes présentent un taux de réalisation de

leur objectif 2020-2022 inférieur à 33%.